

Le( )sept(iem)e jour de juin ... quatre vingt dix neuf  
apres midy a( )tincheb(ray)

Pour parvenir au( )mariage qui au( )plaisir de  
dieu sera fait et accompli en( )face de notre  
mere la( )s(ain)te eglise catholique apostolique  
et romainne entre **laurens marie fils de**  
**deffunts pierre et de chardinne simon** ses pere  
et mere de la par(oisse) de( )s(ain)t bosmer d( )une part ;  
et **gilette buisson fille de robert et de jeanne**  
**le cocq** aussy ses pere et mere de( )la par(oisse)  
de viel soy (*lire : Viessoix*) d( )autre part ; au moyen de( )la  
perfection dud(it) mariage e( )esté present led(it)  
robert buisson lequel pour partager (*lire : doter*) lad(ite)  
sa fille tant de sa succession que( )de celle  
de lad(ite) le cocq a( )promis et s est obligé  
payer auxd(its) futurs maries la somme  
de deux cent livres tournois payab(le)  
scavoir au( )jour des espouzailles quarante  
livres dud(it) jour en( )un( )an quinze livres  
et ainsy d'an en an jusqu'en fin de( )payement  
de( )lad(ite) som(me) de deux cent livres dont  
il en a( )esté donné aud(it) futur espoux la  
tierce( )partye pour dom mobil (*lire : don mobile*) et les  
deux autres demeureront pour tenir nature  
de( )dot nom et ligne de( )lad(ite) fille et de( )ses

.....  
enfants des a( )present consignes et ....  
sur tous les biens meubles et immeubles  
dud(it) futur espoux ; et( )outre a( )esté promis  
par led(it)( )robert buisson( )de bailler et livrer  
auxd(its) futurs maries dans le jour de  
leurs espouxailles scavoir une vache, une  
genisse, un lict garny d( )une coitte traversi[n]  
ourillers castalogue et courtinne et un et( )autre  
de( )toille dix livres de vaiselle d( )estain  
commun une poille d( )airain ... .. de( )trois  
a( )quatre livres un habit de nopces a( )la  
discreption dud(it) rob(ert) buisson un coffre moyen  
de bois de( )chesne et a( )menuiserie fermant a  
clef ce( )luy dont lad(ite) fille se sert  
avec du linge et trousseau a( )la( )discreption  
de( )l( )annee de( )lad(ite) fille avec aussy ce( )qu( )elle  
peut avoir d( )autrs meubles par devers  
elle tous lesquels meubles ont este

ains led(it) dom mobil donnes aud(it)  
futur espoux moyennant quoy il( )l( )a  
gagé douaire a( )lad(ite) sa future espouze  
sur l( )universel de( )tous ses biens  
meubles et immeubles lequel il( )y( )aur[a]  
ouverture a( )demande lieu et( )jour de( )la  
dissolution dud(it) mariage sans qu( )il soit  
besoing d'en faire aucune saumma(ti)on

.....  
24

ny interpella(ti)on judiciaire soubze  
ces conditions lesd(ites) partyes soy sont  
donnes la( )foy de mariage et promis  
de s( )epouser a( )la premiere requisition  
de l( )un d( )eux aux presencez de benoist  
courteille s(ieu)r de( )la *briere* nicollas ]ve...[  
aveû( )]m(aitr)e[ s(ieu)r de( )la *hardiere* charle *fouran*  
s(ieu)r de lunnay jean et leg fleury pere  
et fils michel cailly et autres ]paroissiens[  
temoings signes apres lecture et ont  
esté lesd(its) meubles estimes par lesd(ites)  
partyes au( )dessous de six vingt livres  
p(*rese*)ns lesd(its) *tes(moins)* un mot rayé

*(Suivent les signatures)*

Con(tro)llé au( )con(tro)lle des tiltres de( )tincheb(ray) le 14( )juin  
1699 recu vingt sols  
Fouran